



QUEL AVENIR POUR LE MASSIF DU PIGNADA ?

Contribution de l'Association 5 Cantons La Barre et du CADE.

UNE FORÊT EN SURSIS

Aggravation de la pression du réchauffement climatique, du public et des maladies

DES RISQUES TOUJOURS SOUS-ESTIMÉS

Des collectivités qui n'identifient pas clairement les risques

CONSULTATION / COMMUNICATION

Des citoyens motivés /des informations au compte-goutte

DES DÉCISIONS QUI AGGRAVENT LA FRAGILITÉ DU MASSIF

Supprimer 1,7 ha de la forêt pour étendre un cimetière
Un déclassement de la maison forestière transformée en simple logement

DISPOSITIF DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE MIS EN PLACE DANS L'OPACITÉ

Des règles de débroussaillage, des équipements qui se décident sans consultation.

Cette lettre ouverte est destinée à M. le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, M. le Maire d'Anglet, M. le Président du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques et M. le Directeur Régional de l'ONF

Comme le rappellent régulièrement dans leurs réponses officielles, les Ministres de l'Agriculture en charge des forêts : « Les forêts ... (appartenant aux collectivités territoriales) sont placées sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudices des titres, droits et usages collectifs et particuliers ... leur protection et leur mise en valeur sont reconnues d'intérêt général »

QUEL AVENIR POUR LE MASSIF DU PIGNADA ?

Nous réalisons chaque jour un peu plus que les forêts du Pignada et du Lazaret ont échappé au pire. Leur pérennité est bel et bien menacée. Nous attendons donc de la part de L'État et de leurs propriétaires des décisions permettant de conjurer les risques actuels et à venir.

Si nous nous félicitons de l'initiative prise par la municipalité d'Anglet et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques d'organiser une consultation citoyenne sur l'avenir du massif forestier du PIGNADA, **la méthode choisie se révèle décevante et déroutante.** Ainsi, le questionnaire en ligne afin de recueillir les attentes des citoyens, ignore complètement l'incendie du 30 juillet 2020. Ce questionnaire aurait pu être lancé, dans les mêmes termes 5 ou 10 ans auparavant, à Anglet ou ailleurs.

Les nouveaux enjeux qui découlent de la prise de conscience de la menace qui pèse sur sa durabilité ne sont nullement identifiés. La faiblesse, voire l'indigence de la documentation et des expertises mises à la disposition des citoyens renforce le malaise que suscite cette consultation. Il faut toutefois reconnaître que les ateliers (auxquels participent une vingtaine de citoyens motivés) ouvrent des échanges plus intéressants que le questionnaire, mais pour quel usage ?

Le comité de pilotage cité dans le « Plan 2020/2030 de Protection des forêts contre les incendies dans le département des Pyrénées Atlantiques (Arrêté préfectoral accessible sur https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/35267/226284/file/PPFCI64_version%20finale.pdf - Fiche action n° 15-2) » n'est même pas cité ! Est-il mis installé ? Comment est-il constitué ? Qui y participe ? A minima, les associations intéressées ne devraient-elles pas y être invitées ?

Comment ne pas s'interroger quand des collectivités locales ouvrent, avec force communication, un débat sur l'avenir du massif du PIGNADA et confirment, dans le même temps, leur décision d'amputer 1,7 ha supplémentaires de cette forêt déjà très fragilisée, pour y créer une extension du cimetière de Blancpignon !

Enfin, qui a décidé de transformer la maison forestière de Montbrun, située dans la forêt pour la transformer en simple logement, **contribuant ainsi au mitage de cet espace fragile** quand c'est vers la suppression progressive de ce mitage qu'il faudrait avoir le courage d'aller.

Sur le fond, la question que nous posons concerne la pérennité de la forêt du Pignada. L'incendie du 30 juillet a hélas clairement illustré la fragilité de ce massif forestier dunaire situé au cœur d'un vaste espace urbanisé. Sans la présence de 2 Canadairs, exceptionnellement localisés à proximité, la totalité de la forêt et de très nombreuses habitations auraient été détruites, comme l'a déclaré publiquement le responsable du Centre d'incendie et de secours d'Anglet lors d'une réunion publique, le 18 novembre 2021.

Or, le risque incendie, peu menaçant jusqu'à aujourd'hui, **va s'intensifier dans les années à venir**, comme annoncé depuis plusieurs années dans les différents rapports du GIEC. Le réchauffement climatique va s'accompagner de périodes de sécheresses intenses et prolongées. Dans le même temps, le nombre d'usagers de ce massif va augmenter du fait de la population environnante et de la fréquentation touristique. Cette double pression fera courir un risque majeur au massif, sans compter le risque sanitaire propre à la forêt, lié au scolyte et au nématode qui s'attaquent aux arbres fragilisés.

La pérennité des massifs du Pignada et du Lazaret est malheureusement en jeu ! Nous devons réagir ! La réflexion en cours doit donc déboucher sur des décisions qui devront être à la hauteur des risques et des enjeux. Une simple adaptation à la marge de la gestion forestière, de l'accueil du public, de la défense contre l'incendie et du risque sanitaire ne serait pas acceptable. Encore moins une simple opération de communication.

AFIN DE CONTRIBUER AUX RÉFLEXIONS EN COURS, NOUS PROPOSONS DE VERSER AUX DÉBATS LES INTERROGATIONS ET PROPOSITIONS SUIVANTES :

Concernant les consultations en cours et à venir nous demandons que le processus d'élaboration du plan de gestion à moyen terme (document d'aménagement) du Pignada et du Lazaret ainsi que le comité de pilotage DFCL soient ouverts aux associations. Dans le cadre d'une réelle concertation, celles-ci devraient être consultées en amont des décisions et notamment avant toute délibération des collectivités locales.

Concernant les objectifs de la gestion sylvicole des deux massifs nous confirmons notre attachement au choix de massifs forestiers à vocation environnementale et sociale, riche en biodiversité. Ces massifs ne peuvent pas avoir pour vocation de produire du bois pour la filière économique. L'objectif environnemental et social doit être clairement confirmé et renforcé. Les choix techniques sylvicoles à venir devront permettre un net renforcement de la résilience de ces forêts aux risques encourus. Ces choix techniques devront être concrétisés lors du reboisement des espaces détruits mais aussi dans les espaces non parcourus par l'incendie. Ainsi nous serons attentifs aux propositions qui seront faites par l'Office National de Forêts (ONF) pour renforcer les évolutions déjà engagées. Pignada et Lazaret, fidèles au pin maritime, essence identitaire adaptée à la pauvreté des sols dunaires, doivent accueillir un pourcentage significatif d'essences d'arbres et de végétaux d'accompagnement résistants au feu et aux maladies. La conversion des futaies régulières en futaies de type irrégulier et ou jardinées doit être confirmée et accélérée selon des modalités à débattre.

Nous suggérons également que les massifs du Pignada et du Lazaret soient, pour partie, mis au service de la recherche afin de tester l'adaptation des espaces forestiers aquitains au réchauffement climatique. Plusieurs placettes pourraient utilement être dédiées à l'expérimentation en vraie grandeur conformément au programme de recherche forestière engagé avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant la gestion multiusage de ces espaces forestiers, il nous paraît indispensable d'établir un cahier des charges précis, négocié entre le gestionnaire des espaces et les diverses associations d'usagers. Il devra permettre une pratique des activités sociales et environnementales compatibles avec la protection durable des espaces forestiers du Pignada et du Lazaret. Ce cahier des charges devra préciser les modalités de l'interdiction, par le Préfet, de toute activité pendant les périodes les plus sensibles au risque incendie et ou sanitaire.

La priorité d'usage permanent devrait être donnée aux promeneurs. La pratique de la chasse doit être définitivement interdite. Nous ne sommes pas favorables à des parcours VTT sportifs, la pratique du vélo devrait être précisée. Il ne nous semble pas pertinent de recréer un parcours accrobranche à l'intérieur de la forêt. Le parcours sportif pourrait être réimplanté, mais dans une version allégée. Pour toutes les activités collectives, (environnementales, sportives, culturelles, sociales), une autorisation préalable devrait être obtenue de la part des propriétaires et du gestionnaire.

Concernant la surveillance, toujours légalement placée sous la responsabilité du gestionnaire dont les agents sont assermentés, nous proposons qu'elle soit complétée par des équipes mobiles de guides nature, notamment l'été, chargées d'informer le public et de contribuer à la prévention des risques. Certains guides pourraient utilement parcourir la forêt à cheval. Les agents de la police municipale pourraient être mobilisés dès lors que des infractions et incivilités seraient constatées et significatives.

Concernant la gestion foncière du massif et des espaces périphériques. D'une part, aucune amputation foncière de l'espace forestier ne devra être autorisée par L'État. Le projet d'extension du cimetière dans l'espace forestier doit être abandonné. D'autre part, la com

mune et le département devraient engager une politique ambitieuse d'acquisition foncière des espaces boisés privés inclus, voisins ou périphériques des deux massifs afin de les faire bénéficier du statut protecteur du régime forestier.

La maison forestière de Montbrun devrait retrouver sa vocation forestière et pédagogique. Non seulement un agent forestier devrait y être réinstallé, mais elle devrait devenir un lieu permanent d'information et d'exposition dédiée à la résilience et à la protection de la forêt.

Concernant la prévention et la lutte contre l'incendie. Tout d'abord, comme indiqué ci-dessus, le comité de pilotage chargé par l'Etat de définir le renforcement des règles de prévention et de lutte contre l'incendie devrait être ouvert aux associations locales concernées ainsi qu'aux représentants des habitants ayant leurs résidences dans et autour des 2 massifs. En particulier ceux-ci doivent être associés à l'élaboration des nouvelles règles de débroussaillage.

La piste DFCI qui traverse nord-sud le massif du Pignada doit être stabilisée permettant une pénétration efficace et sécurisée des véhicules d'intervention contre l'incendie et le débardage. Un renforcement du réseau de bornes incendie devra être proposé. Sur l'évolution des pratiques de DFCI, nous proposons qu'un observatoire d'évaluation des risques incendies soit créé dans le département comme il en existe en région méditerranéenne. L'affectation d'au moins un Canadair destiné à la protection du massif sud aquitain devrait être proposée rapidement, éventuellement mutualisée avec la région Euskadi voisine. **Une pédagogie du risque doit être déployée auprès des habitants** qui doivent dans les zones à risques respecter strictement les règles de prévention et notamment le débroussaillage. La surveillance des massifs doit être renforcée, en particulier lorsque les risques sont intenses. Nous proposons que la surveillance actuelle, modeste, soit complétée par l'implantation, sur des points hauts, d'une ou plusieurs caméras de surveillance. Un ou plusieurs drones pourraient survoler les forêts en période de risques. Enfin, pour les services d'incendie, outre un renforcement de la formation à la lutte contre les incendies de forêt, **une équipe dédiée à l'intervention rapide sur feux naissants, dotée de véhicules adaptés, devrait être créée afin de bloquer les départs de feu.**

Contactez-nous par courriel : contact.5cantonsbarre@gmail.com

Suivez-nous sur Facebook : Association 5 Cantons La Barre

ADHÉREZ à l'Association Cinq Cantons - La Barre

Venez nous rejoindre dans une large mobilisation vigilante pour l'avenir du Pignada. Souvenez-vous, pour ceux qui ont connu la période, dans les années 1990 nous avons su nous mobiliser efficacement pour empêcher le projet de bétonnage pharaonique de Port-Chiberta en lieu et place du parc IZADIA. Aujourd'hui nous devons agir avec la même détermination pour sauver la forêt du PIGNADA.

Cordialement, le Président Bernard MARTI

Bulletin d'adhésion/re-adhésion/dons conformément aux obligations du RGPD
Virements possible IBAN : FR67 2004 1010 0101 4437 4X02 231

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tel. Mobile :

Cotisation Annuelle 10 €

Signature